

Curiosités et monstruosités naturelles dans le Massif de Fontainebleau

(Troisième partie)

par

Jean VIVIEN

Ancien Président de l'Association des Naturalistes
de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau

« l'homme qui est incapable de s'émerveiller n'est qu'une paire
de lunettes derrière laquelle il n'y a pas d'œil ».

Thomas CARLYLE

Dans « La Voix de la Forêt » de 1977 nous avons présenté la seconde partie de nos investigations sur les curiosités et monstruosités remarquables qui se produisent naturellement chez nos arbres indigènes.

Je pensais que la liste en était close définitivement, d'où le qualificatif de seconde attribuée à cette partie, alors que nous aurions dû utiliser celui de deuxième. C'était sans compter sur les richesses cachées et les ressources insoupçonnées de notre inépuisable massif.

Voici donc la suite -je n'ose pas dire la fin- de cet inventaire accompagnée de photographies inédites choisies parmi les meilleures et les plus significatives.

HETRES

- *parcelle n° 254* : dans les Gorges de la Solle, à une vingtaine de pas de la Route de Laminat, un Hêtre (3,75 m de circonférence) est porteur de deux tiges de volume inégal, reliées entre elles par une courte branche d'un demi-mètre de longueur environ.

- *parcelle n° 281* : au sommet de l'angle que dessinent la Route Louis-Philippe (Butte-aux-Aires) et la Route Paul en aboutissant au Carrefour Louis-Philippe, un Hêtre de 3 m de base approximativement offre une cépée de cinq rameaux : deux de ceux-ci sont anastomosés parfaitement.

- *parcelle n° 376* : entre la Route Berthe et le bornage forestier du Bois de la Madeleine, un Hêtre laisse échapper de sa base un second tronc qui revient s'incorporer étroitement avec le tronc initial à deux mètres du sol (photo n° 1).

- *parcelle n° 387* : dans la Plaine du Fort des Moulins, dans les parages de l'ancienne Caverne d'Augas, à une cinquantaine de mètres du sentier Denecourt/Colinet n° 1-3, au sommet d'un thalweg d'une de ces mini-vallées qui lacèrent la platière, s'accroche un Hêtre solidement enraciné et dont la base approche les trois mètres de tour ; deux des trois tiges qui le composent se joignent par un bras horizontal et puissant de 60 cm de longueur environ. C'est un beau spécimen du groupe « Frères Siamois » des plus caractéristiques (photos n° 3 et 4).

- *parcelle n° 412* : à 150 m de l'intersection de la Route de la Pointe d'Irai avec la nationale 6 (Route de Moret), un Hêtre dont la base accuse à peine le mètre élève ses deux tiges au bord de l'allée forestière : celles-ci, très rapprochées l'une de l'autre, s'incorporent intégralement sur une hauteur de 50 centimètres pour se libérer ensuite.

- *parcelle n° 466* : le long de la Route de l'Homme Fossile qui traverse le canton de Marion des Roches se remarque un Hêtre dont les deux rameaux (0,70 et 0,50 m de circonférence) se scindent et se mélangent intégralement à environ 3,50 m du sol ; l'ensemble, très curieux, peut se traduire par un « X » gigantesque et fort représentatif (photo n° 2).

- *parcelle n° 503* : presque au bord de la Route de la Malmontagne, à soixante mètres approximativement de la Route du Râle, peu avant le point de départ de celle du Génévrier, un Hêtre peu âgé (1,60 m de circonférence de base) comporte trois tiges dont deux sont mariées par un rameau assez court, mais épais.

- *parcelle n° 563* : dans le canton des Primevères, à l'intérieur de l'angle formé par la Route des Tapisseries et le Chemin de Recloses à Fontainebleau, on peut admirer une imposante cépée de Hêtre composée de quatre unités : trois d'entre elles se confondent en plusieurs endroits.

- *parcelle n° 566* : à trente mètres de la route des Ventes Rigaud, dans les Ventes Emblard, deux Hêtres, ayant peut-être une base hypogée commune, l'un de 1,80 m, l'autre de 1,20 m de tour, sont solidement appariés à plus de deux mètres du sol par un bras quasi horizontal, d'inégales proportions, formant encore un couple de « Frères Siamois » remarquable à juste titre (photos n° 5 et 7).

- *parcelle n° 571* : à une vingtaine de mètres de la borne n° 177 (chemin du bornage de Bourron) au pied de la Vallée Jauberton, se voit un Hêtre double tige, à l'aspect tourmenté et dont la base mesure 2,50 m à peu près ; ses rameaux présentent deux importantes soudures dues à leur étroite torsion.

CHENES

– *parcelle n° 20* : à l'intersection des Routes de la Butte-du-Montceau et de la Caille, canton de la Petite-Haie, les deux tiges d'un Chêne cornier, mesurant chacune le mètre de tour, sont soudées à 3,50 m du sol.

– *parcelle n° 264* : dans les Rochers du Mont-Ussy, la terrasse où confluent le sentier Denecourt/Colinet n° 1 et le raccourci dévalant la pente vers les Roches Montussiennes, à quelques enjambées de la Roche de Fontanges formant auvent, est ornée d'un Chêne aux branches curieusement tortillées ; l'une d'elles se contorsionne et se replie sur elle-même de telle façon que l'énorme renflement formé fait songer au profil mystérieux et inquiétant de quelque génie des grands bois, pour employer le style du Premier Sylvain !

– *parcelle n° 281* : à une centaine de mètres du Carrefour Louis-Philippe, presque au bord de la Route Paul, dans le canton de la Butte-aux-Aires, un chêne mesurant 2,20 m de circonférence se scinde en deux rameaux qui, laissant entre eux une ouverture haute de 90 cm, se rapprochent et s'amalgament intimement, emprisonnant une branche jadis tombée et coincée dans leur emprise se fortifiant avec les années.

– *parcelle n° 386* : parmi les rochers et les écales laissées par les carrières, surplombant la Plaine du Fort-des-Moulins, à une centaine de mètres de la Route Forestière de la Reine Amélie et du Sentier des Mastodontes (n° 2), presque sur le rebord de la platière, est solidement implanté un Chêne de toute beauté, au fût très ramassé de 3,80 m de cf., d'où jaillissent avec vigueur, à partir d'un mètre et demi du sol seulement, une quinzaine de branches étirées et noueuses ; trois d'entre elles sont mariées avec force.

Cet arbre remarquable mérite d'être dénommé : nous proposons de l'appeler «Le Bouquet de la Reine Amélie».

– *parcelle n° 552* : sur le rebord de la platière gréseuse des Forts-de-Marlotte qui domine la Grande-Vallée, dans l'angle construit par la Route de la Grande-Vallée et celle des Barnolets, dont le sommet marque le Carrefour des Naturalistes, végète un Chêne de 1,50 m de circonférence de base : l'une de ses deux tiges pénètre dans la principale et s'y intègre profondément.

– *parcelle n° 721* : une cépée de Chêne de quatre tiges située dans les Gorges d'Apremont, à une trentaine de mètres du bornage des Brûlés, à peu de distance de la route de la Gorge-aux-Néfliers, possède deux de ses rameaux parfaitement incorporés l'un dans l'autre à cinq mètres du sol, sur une longueur de deux bons mètres.

– *parcelle n° 729* : les deux tiges d'un jeune Chêne se marient à deux reprises et forment d'épais bourrelets ligneux, dans les Gorges d'Apremont, près de la route de la Gorge-aux-Néfliers et à 200 m environ de son intersection avec celle des Monts-Girard (photo n° 6).

– *parcelle n° 818* : à proximité d'une croix de bois érigée Route de la Plaine de la Glandée (limite du champ de tir), végète un tortueux bouquet de Chêne composé de cinq tiges dont la base collective dépasse les trois mètres ; trois d'entre elles s'épousent en plusieurs points d'approche.

Forêt domaniale des Trois-Pignons (Secteur de Coquibus) : deux jeunes Chênes ayant peut-être une base unique se sont abouchés en produisant un solide coussin cortical ; ils sont

situés le long d'une étroite laie forestière parallèle à la D 409 (ex-N 837) au pied d'un ensemble rocheux où s'abrite un peu plus loin la nouvelle Maison Forestière de la Vendée.

AUTRES ESSENCES

– *parcelle no 102* : près de la Route du Tiercelet, au sommet du Mont-Fessas, à une cinquantaine de mètres d'un banc et du sentier n° 7, un Chêne (1,20 m de cf.) et un Sorbier à larges feuilles (0,85 m) ont fait souche commune au fur et à mesure de leur croissance.

– *parcelle n° 372* : dans le Rocher Cassepot, en bordure de la Route de Luxembourg, les deux rameaux d'un Pommier sylvestre (0,70 m) se sont soudés à 1,70 m du sol.

– *parcelle n° 706* : à l'entour du Carrefour de l'Épine, près de la Route des Artistes qui se dirige vers le Bas-Bréau, c'est une cépée de Charme qui retient notre attention : deux des six tiges qui la constituent se sont greffées par approche au tronc principal.

PINS SYLVESTRES

A l'entrée de l'Hippodrome du Grand-Parquet (pas de n° de parcelle), à peu de distance de la Route des Vedettes, un Pin sylvestre (1,90 m) offre deux rameaux dont l'union a produit, avec leur embranchement, outre le renflement de greffe habituel, un vide de forme triangulaire.

– *parcelle n° 134* : en lisière de la Route d'Occident, peu avant sa rencontre avec la Route Adam, cavalière qui enjambe le Rocher de la Salamandre, croissent deux Pins sylvestres assez âgés : le premier enlace le second comme le ferait une véritable liane et leurs troncs s'épousent étrangement en une étreinte souple, élégante et puissante.

– *parcelle n° 539* : dans la Plaine Verte (Restant du Long-Rocher), dans les parages de «l'Alliance du Chasseur Noir» et en bordure du sentier n° 11, est lové un Pin sylvestre dont le tronc contourné simule le geste d'un énorme serpent se dressant pour mordre (photo n° 9).

Hors Forêt domaniale : sur le chemin de bornage qui sépare la parcelle n° 656 (Platières des Béorlots) du Bois des Dames (Commune d'Achères), au voisinage de la borne portant le nombre 366, s'élançait droit vers le ciel et la lumière, un Pin sylvestre au profil bizarre : sa cime s'achève par une branche d'allure elliptique, dessinant ainsi comme une gigantesque faucille (photo n° 10).

Au cœur du Rocher de Samois (Forêt communale), à une centaine de mètres de la Tour, les deux tiges d'un Pin sylvestre (1,10 m de cf.) se rencontrent et s'unissent à 2,30 m de son pied ; ce résineux est plus précisément situé à 30 m de la roche pédonculée connue localement sous le vocable de «Tête de mort» (photo n° 11).

AUTRES CURIOSITÉS

– *parcelle n° 19* : il s'agit d'une plaque indicatrice métallique de la Route de Guise, à 20 m du Carrefour de la Petite-Haie ; elle est maintenant encastree pour un quart de sa surface dans le bois du Hêtre sur lequel elle avait été autrefois fixée.

– *parcelle n° 287* : encore un écriteau absorbé par le tissu ligneux du Chêne cornier qui le porte ; on peut le voir en bordure de la Route Louise à son intersection d'une autre allée non dénommée, dans la pente du Mont-Pierreux que gravit peu au-dessus la Route Louis-Philippe.

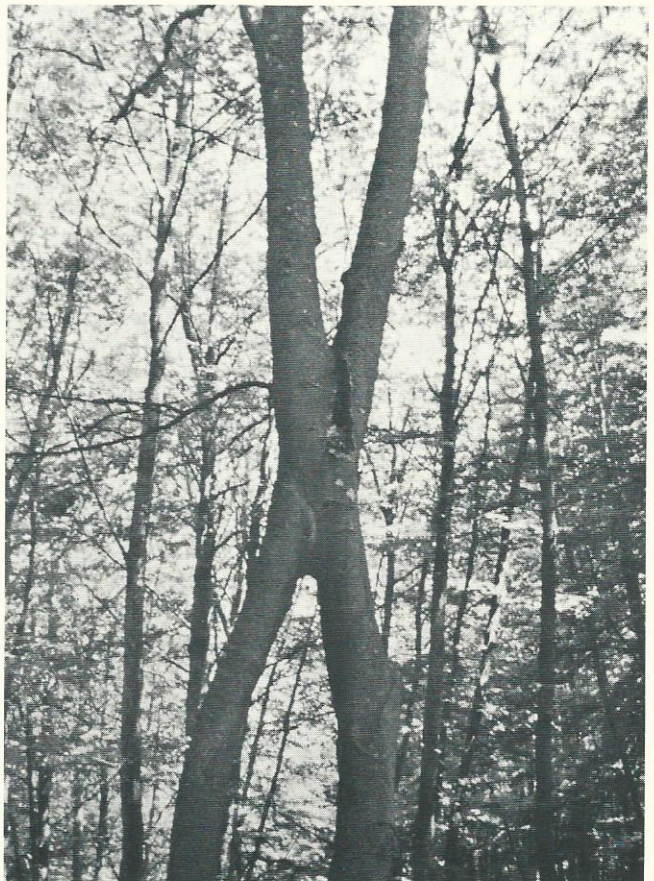
N.B. Toutes les photos qui accompagnent ce texte sont de l'auteur.

– *parcelle n° 560* : sur un Chêne cornier fut apposée autrefois une plaque indicatrice de la Route des Tapisseries, canton des Primevères ; à ce jour cet écriteau métallique a été complètement recouvert et comme digéré par l'écorce de l'arbre ; seul un morceau infime dépasse encore légèrement, permettant de déceler son existence.

1



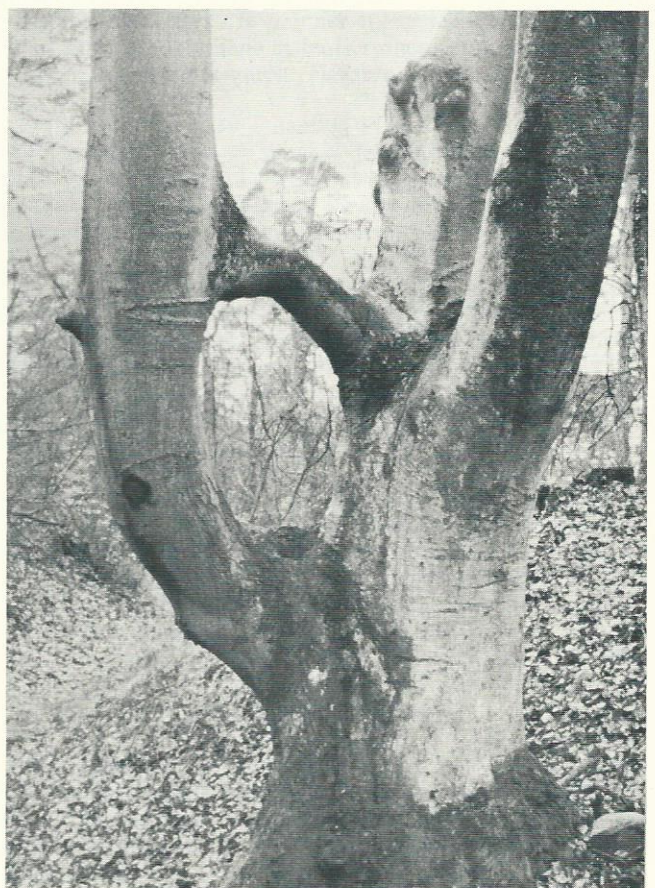
2



3



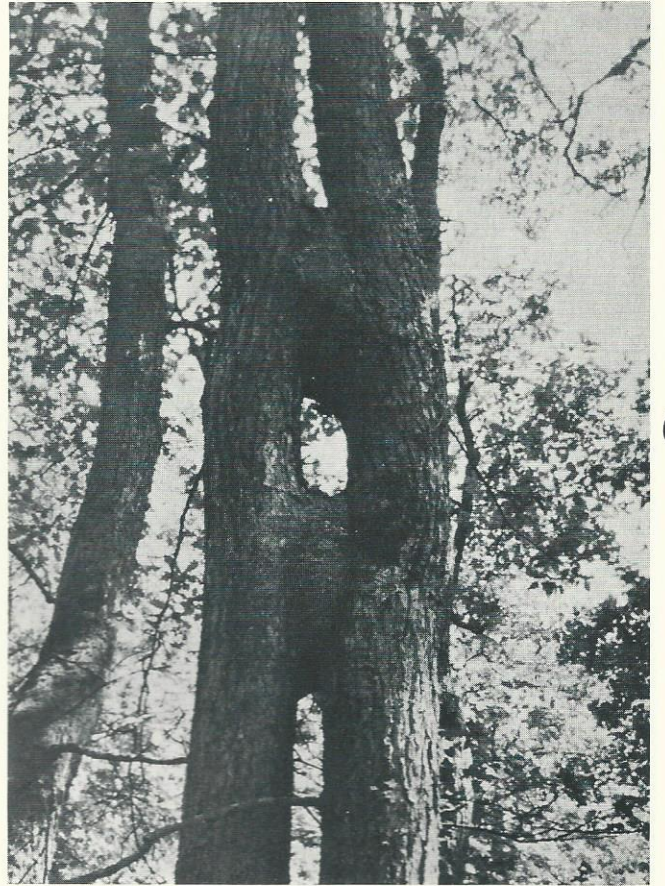
4



5

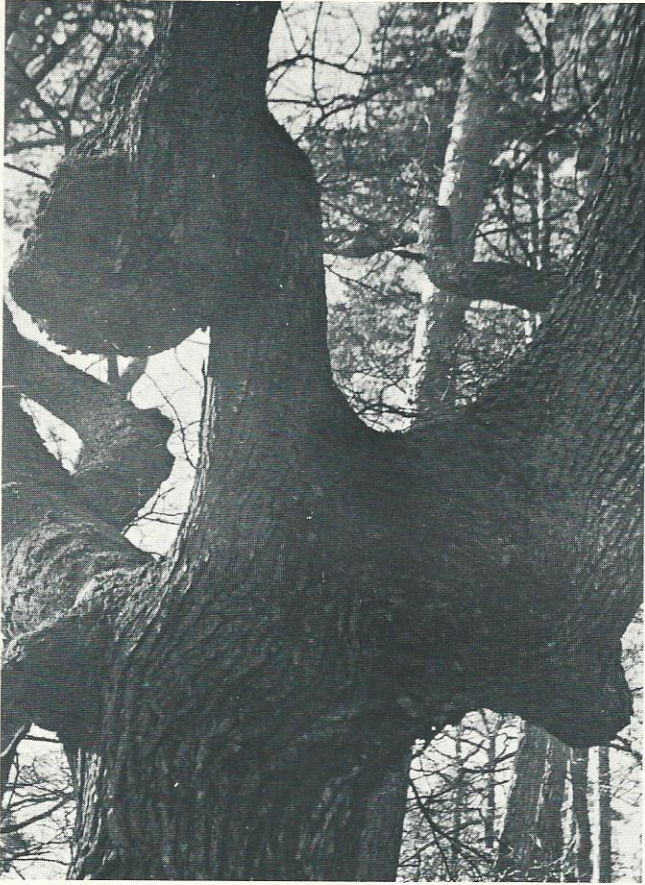


6

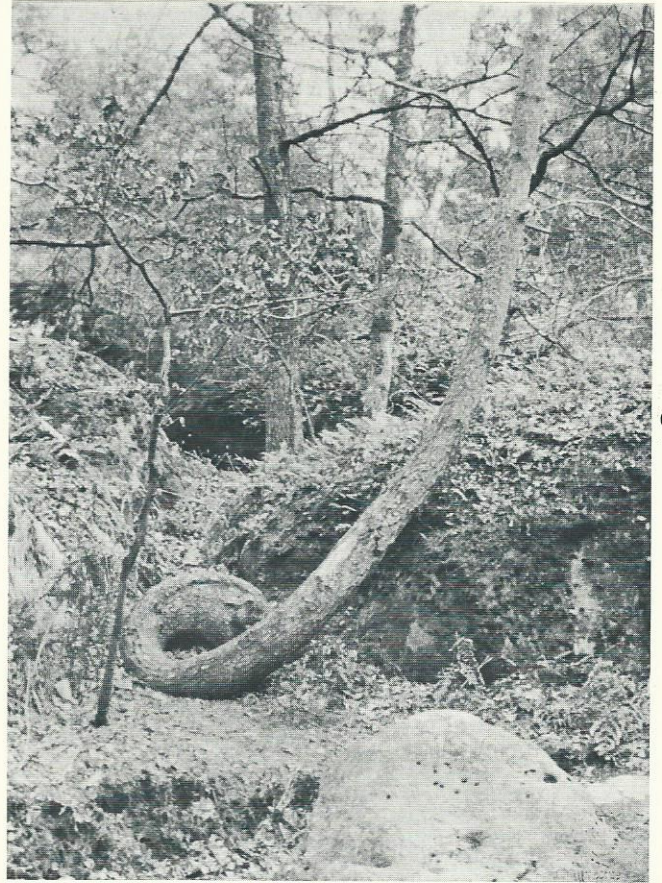


7

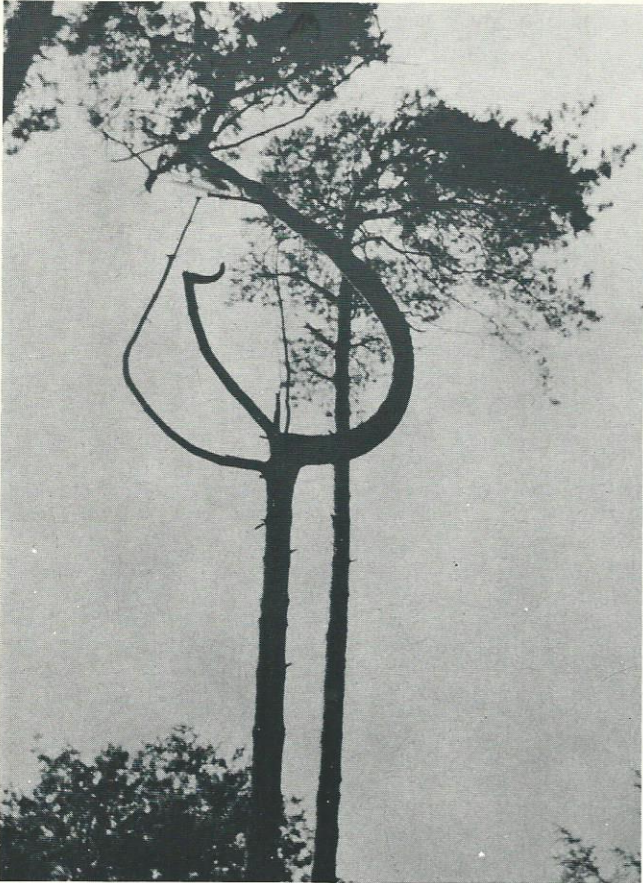




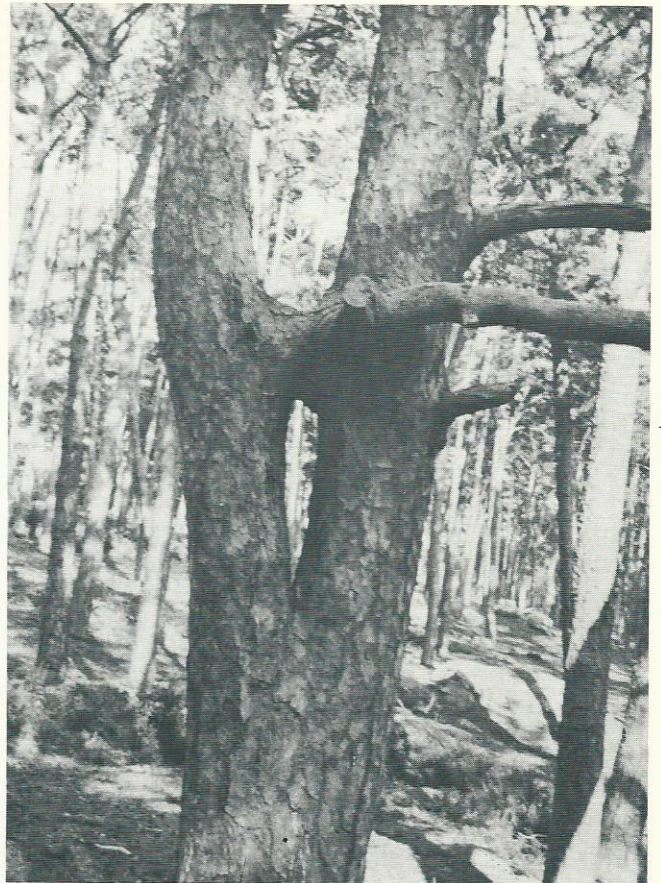
8



9



10



11